

Délibération : N°2021-06-10 : 16

Le Conseil d'Administration de l'ENSCM, dans sa séance du 10 juin 2021, sous la présidence de Monsieur Philippe LYX, a délibéré :

Objet : • Approbation du décret de l'établissement expérimental.

Après le rappel par M. Philippe LYX, Président du conseil d'administration de l'ENSCM, M. Philippe AUGÉ, président de l'Université de Montpellier et M. Pascal DUMY, Directeur de l'ENSCM du processus amenant à la création de l'établissement public expérimental - Université de Montpellier :

- Vote avec 14 voix pour et 4 contre de la convention d'association entre l'UM et l'ENSCM
- Tenue du conseil d'administration du 26 mai 2021 en présence de Mme la Rectrice d'Académie et sans remarques complémentaires des autres membres du conseil d'administration, il est procédé au vote :

Résultat du vote :

Membres en exercice : 23

Membres présents ou représentés : 22

Pour : 17 voix

Contre : 4 voix

Abstention : 1 voix

Après délibération, le conseil d'administration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier approuve :

Le décret de l'établissement expérimental est approuvé par les membres présents et représentés du Conseil d'Administration avec 17 voix pour, 4 contre et 1 abstention.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Montpellier, le 10 juin 2021

Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur Philippe LYX

